

DECLARATION PREALABLE **AU CHS-CT CENTRAL SPECIFIQUE CRS** **DU 11 FEVRIER 2014**

Monsieur Le Préfet,
Mesdames et Messieurs les représentants de la Direction Centrale des C.R.S,
Mes chers collègues,

Les personnels techniques affectés dans les unités de service général au sein de la Direction Centrale des C.R.S œuvrent pour la quasi-totalité de leur effectif dans des services de restauration.

Ces ouvriers cuisiniers et adjoints techniques, comme l'ensemble des corps mobiles C.R.S. sont amenés à se déplacer dans le cadre de leurs missions et sont soumis, comme les autres corps de notre direction d'emploi à des risques professionnels relatifs à l'hygiène, la sécurité et à leurs conditions de travail.

Ces divers risques auxquels nos collègues sont confrontés professionnellement au quotidien, doivent être identifiés, répertoriés et prévenus par l'employeur, dans un souci d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de nos collègues. Ces derniers sont par ailleurs confortés en ce sens par l'article « L 4121-1 du code du travail ».

Aujourd'hui, dans les points 3 et 4 des textes soumis à vote de l'ordre du jour de cette séance, nous allons devoir valider les DUEvRP des directions zonales C.R.S Est et Sud-ouest.

Les risques spécifiques auxquels font face les ouvriers cuisiniers et adjoints techniques dans les services mess et foyers doivent donc impérativement faire l'objet d'une attention consciencieuse dans leur identification et dans la mise en œuvre de mesures envisagées lors de la rédaction des DUEvRP.

Alliance SNAPATSI CFE-CGC, souhaite dénoncer dans un premier temps la non sollicitation manifeste des personnels techniques ainsi que de nos représentants syndicaux dans les réunions relatives à l'élaboration de ce document et ce, dans la plupart des DUEvRP présentés.

Pourtant, il nous semble évident que les plus à même de recenser les risques spécifiques aux métiers de la restauration sont bien les professionnels qui y sont confrontés.

En conséquence, il apparaît clairement que les risques relatifs à nos métiers ne figurent pas dans les unités de travail dédiées aux mess et aux foyers.

Lorsque ces risques spécifiques sont exceptionnellement mentionnés, il s'avère qu'ils sont sous évalués et ne bénéficient que de mesures partielles, voir d'aucune mesure envisagée.

Pour exemple les risques d'incendie explosion, de coupure, de brûlure ou de blessure sont des risques absents pourtant indissociables aux métiers de restauration.

Dans un second temps, Alliance SNAPATSI CFE-CGC, constate que dans le domaine de la médecine de prévention, les visites annuelles des locaux de restauration ne sont pour la plupart, pas effectuées.

Toujours dans ce domaine de prévention, il est important de préciser complémentirement que les visites médicales annuelles des ouvriers cuisiniers et adjoints techniques, personnels sensiblement exposés, ne font l'objet que d'un suivi partiel ou inexistant.

Pourtant, ces visites nécessaires permettent la détection efficace de toutes pathologies plus ou moins graves ou contagieuses. Leur rôle essentiel est aussi de prévenir l'agent concerné ou les usagers de nos services de restauration d'un potentiel danger sur le plan sanitaire.

Dans un dernier point, Alliance SNAPATSI CFE-CGC, souhaite souligner l'absence de formation initiale et continue pour les personnels de soutien.

En effet, les formations HACCP, premiers secours, prévention incendies et utilisation des extincteurs, gestes et postures lombalgies mais encore utilisation et entretien des équipements spécifiques ne sont que trop rarement proposées.

Ces formations, pourtant indispensables à la réduction des risques auxquels nos collègues sont assujettis, ne font l'objet d'aucun programme spécifique ni d'aucun suivi normalisé.

Au regard de l'ensemble de ces points et afin de permettre de mieux appréhender nos métiers spécifiques et les risques qui s'y attachent, Alliance SNAPATSI CFE-CGC demande que la participation des personnels techniques et des représentants de notre organisation syndicale soient systématiquement associés à la rédaction du DUEvRP dans chaque service placé sous votre autorité.

Nous souhaitons aussi que les visites des médecins de prévention soient effectuées avec rigueur, régularité et qu'un document de suivi nominatif les concernant soit annexé au DUEvRP.

Ceci afin que l'ensemble des risques pathologiques que peuvent encourir nos collègues dans le cadre de leur activité professionnelle puissent être, le plus efficacement possible détectés et prévenus.

Pour terminer et dans l'esprit de notre esprit syndical, nous solliciterons auprès de vous, Monsieur le Préfet, une audience afin de vous exposer nos propositions relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et de travail des personnels techniques affectés dans les compagnies républicaines de sécurité.

Alliance SNAPATSI CFE-CGC demande que cette déclaration préalable soit annexée au procès verbal de la séance.

Le 11 février 2014,
Les représentants du personnel